



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF
DES ÎLES MARQUISES
Polynésie française
Reçu et enregistré le : 18 NOV. 2013
Sous le numéro : 1859

PROCES VERBAL DE LA REUNION DES 30 et 31 août 2013 ATUONA

L'an deux mille treize, le 30 août, le conseil communautaire des îles Marquises, s'est réuni à Atuona, dans la salle de réunion de la CODIM sous la présidence de M. Joseph KAIHA, Président de la Communauté de communes des îles Marquises.

La réunion du conseil communautaire débute à 16h30 par un mot d'accueil du Président qui remercie de leur présence les membres de la CODIM, ainsi que toutes les personnes présentes à cette réunion. Il remercie également les intervenants M. Stéphane Renard, et Mme Stéphanie BETZ, de ARHIPELAGOES, prestataire pour les études du Tourisme, M. Olivier LE BRUN, de CREOCEAN, prestataire pour une étude sur les mouillages, et enfin M. Hiro DAMIDE, prestataire en charge de l'étude sur les chemins de randonnées.

Etienne TEHAAMOANA, Maire de HIVA OA, remercie à son tour chaleureusement le Président de la CODIM, les membres, son conseil municipal, et toutes les personnes présentes à cette réunion.

Pierre TAHIATOHUIPOKO est nommé secrétaire de séance et Bertille ATA le secondera pour la prise des notes et la rédaction du PV.

Le Président vérifie le quorum : 15 présents. Le quorum est atteint et le conseil communautaire peut valablement se réunir et délibérer.

Le Président ouvre la séance.

Le président propose d'apporter quelques modifications à l'ordre du jour comme suit :

Vendredi 30 août:

- 1. Présentation de la CODIM au conseil municipal de Hiva Oa et aux acteurs économiques de Atuona.**
 - Power Point sur la création de la CODIM
 - Etat des études menées depuis la création de la CODIM
 - Plan de développement économique durable des Marquises
- 2. Intervention de M. Stéphane RENARD et Stéphanie BETZ, prestataires d'Archipelagoes pour le développement du tourisme aux Marquises**
- 3. Présentation de l'étude relative à l'aménagement des chemins de randonnées aux Marquises par Hiro DAMIDE**
- 4. Présentation par Olivier LEBRUN, CREOCAN, de l'étude à venir sur les infrastructures portuaires des Marquises**

Samedi 31 août :

5. Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2013
6. Examen et adoption des délibérations
7. Validation des candidatures au poste de chargé de mission
8. Questions diverses

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point 1 : Présentation de la CODIM au conseil municipal de Hiva Oa et aux acteurs économiques de Atuona.

Etienne TEHAAMOANA débute la présentation par une projection sur PowerPoint. *Voir annexe*

Il explique tout d'abord ce qu'est une communauté de communes, ses objectifs et le pourquoi de sa création. Puis, il revient sur ses propres réticences initiales, en les justifiant par le fait qu'une communauté de communes aux Marquises, c'est d'une certaine manière le mariage de six Maires, alors que l'union de 2 personnes n'est déjà pas simple ! Mais l'intérêt de réunir les 6 communes afin d'avoir une vision commune de développement et le travail effectué ont eu raison de ses réticences et Etienne expose toute sa motivation actuelle à faire vivre cette communauté de communes, née le 29 novembre 2010. Il présente enfin les membres délégués titulaires et suppléants de la CODIM.

Le Président de la CODIM Joseph KAIHA prend la parole, remercie le Maire Etienne TEHAAMOANA et rappelle que la CODIM s'est réunie de façon quasi mensuelle depuis 2 ans et demi pour travailler pour l'intérêt général des communes des Iles Marquises, et notamment pour lancer des études visant à définir le projet de développement économique des communes marquisiennes.

Il rappelle que les communes conservent la quasi intégralité de leurs compétences initiales, la CODIM étant attributaire de compétences transférées par le Pays, dans le domaine du développement économique.

Il évoque également le budget de la CODIM, 68,5 MFcfp par an et abondé comme suit :

- ⇒ Une participation financière forfaitaire annuelle des communes de 13,5 MFcfp, calculée en fonction de la taille de la commune :
 - 3 MF CFP pour les communes de + de 1 000 hbts (Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa)
 - 1,5 MF CFP pour les communes de - de 1 000 hbts (Tahuata, Fatu-Iva, Ua Huka).
- ⇒ Une dotation annuelle de l'Etat issue de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de près de 55 MFcfp.

Le président conclut son intervention sur la nature des travaux entrepris par la CODIM, à savoir l'élaboration du projet de développement économique des Iles Marquises ce qui introduit le 2^{ème} volet de la présentation.

Le président expose ainsi rapidement les grands axes du PDEM :

LES GRANDS AXES DU PDEM

DEVELOPPER
AMENAGER
PRESERVER
COMMUNIQUER

- ⇒ Le tourisme
- ⇒ La pêche
- ⇒ L'agro-alimentaire
- ⇒ La culture, l'art et l'artisanat
- ⇒ Le port de pêche
- ⇒ Les transports interinsulaires
- ⇒ L'aéroport international
- ⇒ Les quais, pontons et
- ⇒ Les sentiers de randonnées
- ⇒ L'Unesco
- ⇒ L'Aire Marine Protégée
- ⇒ La protection des savoirs
- ⇒ Le contrôle sanitaire
- ⇒ Les Technologies de et de la communication
- ⇒ Le label Marqueses

C'est dans ce contexte que se situent les études en cours des prestataires de Archipelagos et de CREOCEAN, à qui il donne la parole pour une présentation de leurs travaux.

Point 2 : Intervention de M. Stéphane RENARD et Stéphanie BETZ, prestataires d'Archipelagos pour le développement du tourisme aux Marquises

M. Stéphane RENARD remercie le Président ainsi que le Maire de Hiva Oa de leur accueil.

Stéphanie BETZ rappelle l'objet de la mission qui leur a été confiée et qui durera 4 mois :

- ⇒ Mettre en œuvre certaines actions prioritaires issues du plan d'actions figurant dans le Plan de développement économique des Marquises
- ⇒ Accompagner les acteurs économiques de ces actions, notamment les comités du tourisme de chaque île, afin de construire et redynamiser le tourisme aux Marquises
- ⇒ Mettre en place les bases d'un travail partenarial visant à « *Penser archipel* ».

Il débute sa présentation sur PowerPoint (voir en annexe). Il explique notamment que la phase « Etudes » est close et que le but de la mission qui la CODIM leur a confiée est de lancer les actions.

Thème 1 : une restitution finale pour envisager la mise en œuvre du plan d'actions

Rappel des données de cadrage

- Environ 10 500 touristes, dont 5 300 touristes aériens 3 500 croisiéristes (2 300 Aranui, 1 200 Gauguin) 2 000 plaisanciers (600 à 700 voiliers) Soit 5% de la fréquentation touristique de Polynésie
- 396 lits touristiques dont 328 lits touristiques en hébergement chez l'habitant et petite hôtellerie familiale (182 classés) 68 lits en hôtellerie 3* (2 établissements) Soit 3.4% de la capacité d'hébergement de Polynésie. Le remplissage annuel moyen varie de 26% à 35%

- Rappel des objectifs poursuivis
 - ⇒ Passer de 10 500 à 20 000 visiteurs en 2020
- Actions :
 1. Aménager les espaces et les sites
 2. Organiser le développement du tourisme
 3. Structurer des produits d'appel
 4. Faire connaître et distribuer la destination
- Axes stratégiques de développement touristique
 - Mise en œuvre depuis 1 an

Thème 2 : 4 mois pour 4 actions à initier avec un accompagnement et un pilotage extérieur

- Structuration des comités du tourisme des Marquises
- Modifications règlementaires
- Charte graphique touristique
- Portail touristique web

Thème 3 : Les comités du tourisme le rouage essentiel de la structuration

- Pourquoi le comité du tourisme est-il un partenaire de la CODIM ?
- En quoi les comités du tourisme sont-ils un maillon essentiel pour le Gie Tahiti Tourisme ?
- De quelle manière les professionnels peuvent-ils tirer bénéfice d'un comité du tourisme ?
- Quelles difficultés se posent ?
- Quels sont les atouts ?
- Quelles sont leurs missions ?
- Rencontre avec les « REPS » & séminaire des comités.

DEBAT et REMARQUES

Beaucoup d'interrogations ont été formulées par différents acteurs économiques de Atuona sur le problème financier des associations du tourisme, les agents de ces comités travaillant à titre bénévole.

Le principal du Collège propose par ailleurs un travail partenarial avec les élèves visant à les sensibiliser sur l'éducation et la notion de l'accueil afin d'améliorer l'image de l'archipel des Marquises. Il évoque aussi une éventuelle participation financière de la CODIM.

Le Président rappelle que la CODIM apporte un soutien technique aux comités du tourisme par les actions en cours et les travaux relatifs à l'organisation de ces structures. Il rappelle aussi la possibilité de solliciter la CODIM pour le versement d'éventuelles subventions à des associations : il invite ces dernières à déposer un dossier de demande à la CODIM, si besoin, précisant la nature du projet, son plan de financement et la subvention demandée, ainsi que le maximum d'informations visant à donner des éléments sur la pérennité de la structure et de ses finances, sur l'intérêt du projet en lui-même, ses acteurs, ses enjeux et les effets attendus..

Débora souligne que la CODIM ne peut financer les agents des comités du tourisme et qu'il existe des dispositifs d'aide à l'emploi comme le « Contrat d'Accès à l'Emploi » (CAE) ; elle précise qu'il convient de s'appuyer sur ces dispositifs pour donner de l'emploi aux associations concernées.

Stéphane élargit le débat sur les moyens de financement, en général, toujours dans le contexte de « *Penser archipel et agir Marquises* » et rappelle le rôle clé que peuvent jouer les comités du tourisme en tant que coordinateurs des différentes actions initiées.

Le président de la CODIM rappelle par ailleurs qu'une rencontre est prévue prochainement à Tahiti, le 04 septembre 2013, avec les REPS, pour la promotion du tourisme aux Marquises.

Ce point sera à nouveau abordé le lendemain à la première heure. Le Président clôt ce point, remercie Stéphane et Stéphanie et passe la parole à Hiro DAMIDE.

Point 3 : Présentation de l'étude relative à l'aménagement des chemins de randonnées aux Marquises par Hiro DAMIDE

Hiro DAMIDE remercie le Président de la CODIM ainsi que tous les membres présents. Il projette sur PowerPoint les études réalisées pour toutes les îles du Sud (Hiva Oa, Tahuata et Fatu Iva). (voir annexe détail).

Les points importants présentés et débattus sont les suivants :

- **Méthode**
 - Inventaire
 - Notation – agrément des sentiers
- **Résultats**
 - Ua Pou
 - Ua Huka
 - Nuku Hiva
- **Randonnées prévues aux Marquises Sud**
- **Choix des sentiers (7 sentiers par île prévus mais en général 10 à 15 parcours)**
 - choix de la CODIM
 - nos connaissances et celles des guides
- **Relevés au GPS**
 - tracé : parcours
 - points : repères, interprétation, toponymes, temps
- **Cartographie**
 - fonds cartographiques du SAU (cartes topographies et spatioplans)
 - cartes globales par île
 - topoguides (points de repères, points d'intérêts)
 - Aménagements

Hiro DAMIDE évoque les différentes priorités d'aménagement :

1. **prioritaire** : itinéraire déjà existant ou aménagement relativement facile ; intérêt touristique majeur
2. **potentiellement prioritaire** : itinéraire à fort intérêt mais travaux plus importants à réaliser
3. **non prioritaire** : itinéraires non reconnus complètement, ou très difficiles, ou dangereux, ou peu pertinents du point de vue patrimonial

Avant de clore ce point, le Président de la CODIM rappelle que le rapport sera rendu à la CODIM au prochain conseil communautaire. Il est proposé que le conseil se réunisse pendant la période du challenge Roger VAKI à Ua Pou le 02 novembre 2013.

Le Président remercie Hiro DAMIDE pour la présentation de la phase Marquises Sud, et passe la parole à Olivier LEBRUN pour le point suivant.

Point 4 : Présentation par Olivier LEBRUN, CREOCEAN, sur les infrastructures portuaires des Marquises

Olivier LEBRUN présente sur PowerPoint l'étude confiée à CREOCEAN sur la mise en place de zones de mouillage organisées aux Marquises (voir annexe).

Il précise que la CODIM a souhaité agir dans ce domaine de développement afin d'organiser le développement du tourisme nautisme. Il informe qu'il a le même calendrier de celui d'Archipelageos, à savoir un délai de 4 mois de travaux.

Il présente les différentes actions pour la Création de zones de mouillage organisées (voir tableau ci-dessous).

Les plaisanciers représentent aujourd'hui plus de 600 à 700 voiliers. Le potentiel de développement est important, mais leur accueil pose aujourd'hui un certain nombre de difficultés : • Conditions de mouillage forain parfois difficiles. • Conflit d'usages avec les goélettes et autres usagers.
• L'assurance d'un mouillage sécurisé aux plaisanciers • 70 mouillages répartis sur les 6 îles • Augmentation du temps de séjour des plaisanciers • Organiser pour une meilleure gestion de l'espace maritime • Mise en place de panneaux signalétiques, indication tarification et lieux de paiements
• <i>Concertation et choix des zones de mouillage organisés sur chacune des îles ou certaines îles</i> • <i>Définition de la structure en charge de la gestion de la zone de mouillage</i> • <i>Démarches administratives: demande AOT du DPM</i> • <i>AO pour fourniture et mise en œuvre des mouillages / Travaux</i>
Les plaisanciers représentent aujourd'hui plus de 600 à 700 voiliers. Le potentiel de développement est important, mais leur accueil pose aujourd'hui un certain nombre de difficultés : • Conditions de mouillage forain parfois difficiles. • Conflit d'usages avec les goélettes et autres usagers.
• L'assurance d'un mouillage sécurisé aux plaisanciers • 70 mouillages répartis sur les 6 îles • Augmentation du temps de séjour des plaisanciers • Organiser pour une meilleure gestion de l'espace maritime • Mise en place de panneaux signalétiques, indication tarification et lieux de paiements
• <i>Concertation et choix des zones de mouillage organisés sur chacune des îles ou certaines îles</i> • <i>Définition de la structure en charge de la gestion de la zone de mouillage</i> • <i>Démarches administratives: demande AOT du DPM</i> • <i>AO pour fourniture et mise en œuvre des mouillages / Travaux</i>

Il précise que ces actions seront abordées et développées le lendemain avec les élus de la CODIM afin d'aboutir à une validation des zones de mouillage de chaque île.

Avant de clore la réunion, Stéphanie demande la parole et revient sur la rencontre avec les REPS à Tahiti, le 4 septembre prochain, relative à l'opération « séduction » du tourisme aux Marquises. Elle précise qu'il est prévu que chaque commune contribue à cette opération par la fourniture d'un objet caractéristique de chaque île, afin d'illustrer concrètement l'authenticité des Marquises.

Les comités du tourisme ont fait un choix pour les produits représentatifs de chaque île :

Ua pou	: des paniers,
Hiva Oa	: du miel,
Tahuata	: une sculpture en Os
Ua Huka	: un Tiki en bois
Fatu Iva	: un « Kumu Hei »
Nuku Hiva	: des colliers en graines et le CD du dernier festival des Arts des Marquises.

Ce sujet sera abordé à nouveau le lendemain.

Il est 20H30, Le Président remercie tous les intervenants et suspend la réunion.

Reprise des travaux samedi 31 mai 2013, 07h30.

Le Président de la CODIM débute la réunion en rappelant les derniers points de l'ordre du jour, puis passe la parole à Stéphane et Stéphanie pour qu'ils rappellent l'objectif de la rencontre « opération séduction » avec les REPS prévue le 4 septembre 2013 à Papeete.

Les principaux points qui seront abordés sont :

1. Aménager les espaces et les sites
2. Organiser le développement du tourisme
3. Structurer des produits d'appel
4. Faire connaître et distribuer la destination.

Suit un débat sur la préparation et l'organisation de la rencontre avec les REPS et les différents acteurs du tourisme des Marquises.

Il est par ailleurs décidé d'inviter à cette rencontre le Ministre du tourisme, le responsable du bateau Aranui, Jean François BUTAUD, prestataire des chemins de randonnées, Olivier LE BRUN de CREOCEAN, prestataire pour la mise en place de zones de mouillages aux Marquises, le GIE du tourisme acteur majeur dans la structuration du tourisme aux Marquises et la vente de la destination et enfin les acteurs économiques du tourisme des Marquises.

Il est aussi évoqué que la CODIM prenne en charge les frais liés à l'organisation de la réunion rencontre avec les REPS (accueil traditionnel et repas marquisien).

Stéphanie précise qu'un communiqué de presse sera adressé à la chaîne Polynésie 1^{ère} à ce sujet. Elle souhaite également connaître le nombre de personnes de la CODIM susceptibles d'être présents à cette rencontre. Trois Maires répondent positivement : Joseph KAIHA, Nestor OHU et Benoît KAUTAI.

Ce sujet étant clôt, le président de la CODIM remercie Stéphanie et Stéphane de leur intervention et passe la parole à M Olivier LE BRUN pour la reprise du point 4.

Point 4 : Présentation par Olivier LEBRUN, CREOCEAN, sur les infrastructures portuaires des Marquises (suite)

Olivier LEBRUN remercie le Président et les membres de la CODIM et rappelle les points importants sur la création de zones de mouillage organisées et cite les objectifs spécifiques :

- ⇒ **Le cadre réglementaire et juridique des mouillages organisés en Polynésie française**
- ⇒ **Les caractéristiques techniques des mouillages organisés**
- ⇒ **L'estimation du coût de mise en œuvre et d'exploitation**
- ⇒ **L'exploitation et la gestion de zones de mouillage organisées**
- ⇒ **Une approche globale fondée**
 - **Approche environnementale :**
 - Respect des contraintes du site et notamment de l'ensemble des dispositifs de protection qui le concerne.
 - Attention portée aux impacts du projet, et notamment aux impacts paysagers.
 - Attention portée aux impacts actuels / potentiels de la plaisance, et aux équipements spécifiques.
 - **Approche économique :**
 - Evaluation des coûts de mise en œuvre, puis d'exploitation et d'entretien des solutions proposées.
 - Faisabilité économique de leur financement et de leur exploitation. Ressources mobilisables.
 - Enjeux en termes de retombées économiques de la plaisance avec les solutions proposées.
 - **Approche sociale :**
 - Acceptabilité par les plaisanciers des solutions proposées, et notamment acceptabilité d'usages nouveaux.
 - Impacts éventuels sur la vie locale, et les autres activités économiques, ou de loisirs...

L'étude se compose en 3 phases :

1. Collecte des données et évaluation des besoins
2. Recherche, inventaire et analyse des solutions. Scénario de projets
3. Examen des niveaux et conditions de faisabilité des solutions et scénarios

Fin d'étude au 31 Décembre 2013 - 1^{ère} échéance au 31 Octobre 2013.

Olivier présente les différentes zones de mouillages de chaque île destinées pour les plaisanciers et grandes plaisanciers.

Un long débat suit cette présentation, notamment sur la question des déchets des voiliers et ses aspects réglementaires (la taxe à imposer), ainsi que sur l'utilisation des corps-morts.

Il est aussi abordé le problème phytosanitaire des animaux domestiques des voiliers.

Olivier répond que si l'entretien des corps-morts est privé, alors leur usage est payant, c qui n'est pas le cas pour un entretien réalisé par un organisme public.

Joseph demande combien de corps-morts peuvent être installés dans les zones de mouillages. Olivier répond que cela dépend du site ; c'est la raison pour laquelle il convient d'identifier les sites possibles et, pour ceux existants, de confirmer leur éventuel maintien et développement.

Le Président demande s'il est possible d'avoir une carte des zones de mouillage des Iles-sous-le-Vent pour faire la comparaison avec celles des Marquises. Il suggère par ailleurs d'associer la Direction de l'équipement pour l'organisation de ces zones de mouillage et sur les aspects réglementaires relatifs aux usagers et plaisanciers.

Commune de NUKU HIVA: Benoît demande l'installation d'un ponton flottant pour l'organisation du débarquement sur la commune de Taiohae. Il souhaite une zone de mouillage non organisée à Hatiheu et des corps-morts à Anaho.

Commune de UA HUKA : zone de mouillage à Hane

Commune de FATU IVA : zones de mouillage de Omoa et de Hanavave sans corps-morts.

Commune de HIVA OA : zone de mouillage en baie de Tahauku (installation de ponton flottant, restructuration des toilettes et points de déchets), pas de corps-morts pour Hanaïapa mais plutôt une zone de mouillage non organisée.

Commune de TAHUATA : 5 corps-morts à Hapatonî et une zone de mouillage, 5 corps-morts à Vaitahu vers la pointe Matautu, 3 corps-mort vers Hanamenu et une zone de mouillage à Hanamoenoa.

Olivier conclut le sujet par une présentation sur la réglementation des zones de mouillage organisées.

La politique générale des services du Pays vise à régulariser les occupations en favorisant les mouillages organisés, afin d'assurer une maîtrise durable de l'occupation littorale : modalités d'application des procédures Pays/collectivité(s) littorale(s)/gestionnaire et à responsabiliser les gestionnaires (respects des limites édictés).

Cela se traduit par l'engagement de procédures de régularisation administrative par appel d'offres ou affectation, en tant qu'un instrument qui permet de répondre aux autres enjeux identifiés, à savoir :

- développer des équipements et services,
- limiter les impacts environnementaux,
- assurer la coexistence et la cohérence entre les différentes activités et usages,
- valoriser le potentiel économique de l'activité.

Le président de la CODIM remercie Olivier LEBRUN de son intervention.

Avant de passer au point suivant, le président de la CODIM informe les membres que le Capitaine du GSMA interviendra sur une formation sur les différents métiers.

Il informe que deux personnes du GSMA seront en tournée dans les îles en mi-novembre 2013 pour le recrutement des jeunes non diplômés sur la filière agricole et mécanique. Il demande également aux Maires s'il est possible de leur prévoir un hébergement lors de leur passage.

Point 5 : Adoption du PV du 26 juin 2013

Le Président rappelle des différents points de l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil communautaire et procède à la lecture du PV de cette réunion.

Il est alors procédé au vote du PV de la réunion du conseil communautaire du 26 juin 2013 :

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte le PV de la réunion du conseil communautaire du 26 juin 2013.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations

Point 6 : Vote des délibérations

DELIBERATION N° 25-2013 du 30 août 2013,

Modifiant la DELIBERATION N° 17-2013 du 31 mai 2013,

Adoptant le budget supplémentaire, exercice 2013 de la communauté de communes des Iles Marquises.

Après une rapide explication apportée par Bertille, il est procédé au vote du budget supplémentaire, exercice 2013.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°22-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 26-2013 du 30 août 2013,

Portant décision modificative du budget de la Communauté de communes des îles Marquises (CODIM), exercice 2013, section de fonctionnement.

Le vote de la délibération portant décision modificative du budget de la Communauté de communes des îles Marquises pour l'exercice 2013 se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 23-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 27-2013 du 30 août 2013,

Accordant une subvention à l'association « A.P.E.L CED ST. JOSEPH TAIOHAE » pour l'exercice 2013

Le vote de la délibération accordant une subvention à l'association « A.P.E.L CED ST. JOSEPH TAIOHAE » pour l'exercice 2013 se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 23-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 28-2013 du 30 août 2013,

Relative à la participation du vice-président de la CODIM au congrès mondial des aires marines protégées du 21 au 25 octobre 2013, à Marseille.

Le vote de la délibération relative à la participation du vice-président de la CODIM au congrès mondial des aires marines protégées du 21 au 25 octobre 2013, à Marseille se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 23-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 29-2013 du 30 août 2013,

Relative à la participation de la délégation communautaire au congrès de l'ACCD'OM du 12 au 16 novembre 2013, à Paris, et au congrès de l'AMF du 18 au 22 novembre 2013, à Paris.

Le vote de la délibération relative à la participation de la délégation communautaire au congrès de l'ACCD'OM du 12 au 16 novembre 2013, à Paris, et au congrès de l'AMF du 18 au 22 novembre 2013, à Paris se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 23-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

Point 7 : Validation des candidatures au poste de chargé de mission

Le Président rappelle que la commission de recrutement a retenu 8 candidats pour un entretien oral, afin de les évaluer et de mieux les connaître.

Moeava Christian POMMIER Lot 4 Les Hauts de Mahinarama BP 110 153 MAHINA Tél.: 45 12 95 / 74 08 69 e-mail: moeava.pomier@gmail.com 47 ans, divorcé	Manuia Leslyn MAITI BP 1 844 PAPEETE mobile: 74 49 21 e-mail: leslyn.maiti@mail.pf 28 ans, Célibataire
Herenui CHALONS mobile: 78 97 41 e-mail: jeanna_hlc@yahoo.fr 24 ans	Poerava CHAPMAN BP 7 388 TARAVAO mobile: 29 71 18 e-mail: chapmanpoerava@yahoo.fr 30 ans
Moerani FREBAULT Pamatai FAA'A mobile: 76 95 76 e-mail: frebault.moerani@gmail.com 25 ans, en concubinage	Marc TARRATS Hanaia BP 264 HIVA OA Tél.: 92 77 56 / 70 81 15 e-mail: esteydematar@mail.pf 43 ans, marié, 4 enfants
Elsa PERROIT immeuble Haura, paofai PAPEETE Tél.: 46 80 60 e-mail: elsa.perroit@gmail.com 23 ans	Brigitte DEL CORONA BP 20 045 PAPEETE mobile: 22 16 14 e-mail: bdelcorona@gmail.com

Il est donc prévu un entretien avec chacun des candidats, à Papeete pour ceux qui y habitent, à Hiva Oa pour les candidats résidents; les évaluations de ces entretiens seront communiquées aux Maires des Marquises.

Point 8 : Questions diverses

Les thèmes abordés dans les questions diverses sont les suivants :

- Le programme du séminaire organisé par le SPCPF qui aura lieu à Atuona les 23 au 27 septembre 2013.
- La démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO : point d'étape présenté par Toti.
- Le congrès mondial sur les aires marines protégées : se tiendra à Marseille du 21 au 25 octobre 2013
- Le congrès de l'ACCD'OM i : présentation par Débora, présidente de l'ACCD'OM
- Le programme du Mini-festival des Arts des Marquises à UA HUKA
- Le déplacement des Maires pour le congrès de l'AMF et l'ACCD'OM du 15 au 22 novembre 2013 à PARIS

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

